

Janvier, février, mars 2011

Le Bulletin d'information de l'US GAZELEC PARIS IdF

AG 2010.

Un bilan très positif pour cette AG 2010. Bien que le planning de la salle Elodie du complexe Nelson Mandela soit extrêmement serré et que celle-ci ait été utilisée le matin même, nous avons pu avoir la salle en temps et en heure. Nous remercions donc les collègues de la CMCAS Paris qui ont aussi installé chaises et tables pour accueillir 150 à 200 adhérents du club. Car comme l'avaient précisé les nombreux courriers qui ont précédé l'AG, c'était bien l'ensemble des adhérents qui étaient conviés. Malheureusement seuls quelques responsables de sections étaient présents. Il semblerait que les convocations ne soient pas toujours arrivées jusqu'aux adhérents. Il est donc temps pour nous de moderniser le système de communication interne du club. Néanmoins, les débats ont été extrêmement riches notamment au sujet des obligations légales d'une association comme GAZELEC. Enfin les orientations à long terme et les objectifs de saison pour le club ont été présentés et approuvés par l'assemblée. L'ensemble de ces éléments est à disposition des adhérents en téléchargement sur notre site dans l'espace adhérent.

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET.

Lors de la réunion du comité directeur de GAZELEC, Pierre CHENOY de la Président de la section subaquatique a présenté un projet de renouvellement d'un bateau. Pour cela la section demande au club une avance de trésorerie de 11.000 € remboursable sur quatre saisons pour boucler un budget de 19.000 € correspondant à l'achat d'un bateau semi-rigide 5m50 avec ses équipements (moteur, équipements de navigation, remorque...). Il faut savoir que la section possède une flotte de 5 bateaux pliables et 3 semi-rigides. Ce projet correspond au remplacement d'un bateau qui a plus de 20 ans. Pierre explique « *Le fait de posséder des bateaux permet à la section d'être en parfaite autonomie durant les enseignements en milieux extérieurs sans avoir besoin de faire appel à un prestataire.* ». Il faut savoir que la section gère son propre matériel lors de journées de

révision où l'ensemble du matériel est démonté, inspecté par les adhérents qui apportent leur contribution en fonction de leurs compétences.

Lorsque l'on s'inscrit à la section, l'on s'engage à venir travailler au moins deux journées pour le club. Certains ont donc la charge de l'entretien des bouteilles, détendeurs, bateaux... alors que d'autres assurent la formation des adhérents. En effet la formation est un point fort de la section qui forme ses plongeurs depuis les baptêmes Niveaux 1, 2, 3 et 4, jusqu'aux formations fédérales Initiateur, Moniteur et Directeur de plongée. Bien sûr, la théorie s'accompagne de la pratique avec les plongées en piscine, en fosse puis en milieu naturel, la section organise des sorties en France mais aussi à l'étranger en Mer Rouge. Le prochain séjour est prévu en Espagne à l'occasion de la sortie de Printemps au mois d'avril (Informations sur le site). C'est donc en connaissance de ces éléments que le Comité Directeur de GAZELEC a voté favorablement pour le projet de la section. Il est vrai que cette avance est un gros risque financier pour le club mais c'est aussi le rôle du club d'accompagner ses sections dans leurs projets de développement.



LA LUMIERE SUR UN CONCEPT.

Le concept est que les sections et les adhérents doivent être acteurs dans l'exploitation raisonnée des installations qui leurs sont confiées par les CMCAS. Pour exemple, nous allons présenter la démarche de la section Tir à l'arc qui s'investit à plusieurs niveaux dans l'exploitation de ses installations au complexe Nelson Mandela. Bien sûr, cette section n'est pas la seule à être dans cette logique et de nombreux collègues participent au fonctionnement de nos installations. Dès sa création en 2000, la section tir à l'Arc a intégré une des deux halles du complexe Nelson Mandela. Il faut savoir que les deux bâtiments ont été construits en 1917 par les Américains pour le stockage de matériel militaire. L'une de ces halles est principalement utilisée par la section tir à l'arc qui, dès son arrivée, a installé un mur de tir et a fait une remise à niveau de l'éclairage et du chauffage. Depuis plus de dix ans les adhérents réalisent l'entretien de la salle, le dépannage des aérothermes, le remplacement des lampes et autres travaux de serrurerie. En 2010 les installations de la salle, qui étaient déjà vétustes il y a 10 ans, arrivaient en fin de vie. La CMCAS Paris a donc décidé, à la demande de la section d'engager des travaux pour remplacer les 12 spots halogènes par un éclairage fluorescent et les quatre aérothermes par des chauffages infrarouges. La collaboration entre techniciens et sportifs a eu pour conséquence d'optimiser le projet de travaux pour avoir des installations bien plus confortables avec une consommation énergétique bien moindre. Il est donc à prévoir des économies substantielles sur les factures d'énergie. De plus, la section a tenu à participer à hauteur de 5% du montant des travaux. Cela peut sembler dérisoire mais cette somme provient des cotisations de ses adhérents et autres subsides de la section. Cet exemple parmi tant d'autres montre que nos sportifs et adhérents ne sont pas uniquement des consommateurs mais qu'ils sont aussi acteurs et s'investissent dans le développement et l'exploitation de nos installations.



BIAN DES ADHESIONS.

Après 6 mois d'activité, c'est le moment de faire le point sur les adhésions de la saison 2011. Au moment des envois des bordereaux aux sections du 2^e trimestre le club compte 348 adhérents. Alors que nous devrions atteindre plus de 700 adhérents en fin de saison. Il faut considérer que deux sections commencent leur saison avec un décalage de 4 mois. Cependant, il semblerait que des sections tardent à procéder à l'inscription de leurs adhérents alors que ces derniers assurent pleinement leur activité. Cela pose un problème car le sportif ne peut pas bénéficier des outils et services proposés par GAZELEC. De plus du point de vue légal, les sections n'existent pas. C'est le club qui est « Personne morale ». Entre autres termes, nous sommes adhérents de GAZELEC et non adhérent de la section X ou Y. Que se passerait-il en cas d'accident ou de litige avec un sportif non inscrit ? On peut penser que ce retard sur les inscriptions serait aussi dû à la mise en place de l'inscription de ligne mais là encore, il n'y a pas de révolution. L'outil d'inscription en ligne ne fait qu'appliquer le règlement du club. Restons cependant sur une note positive car de nombreuses sections sont en règle à l'instar de la section Multi-activités retraités, qui dès octobre, a été une des premières à utiliser les nouveaux outils d'inscription via Internet.